

ER 05/06/16

## Ligny-en-Barrois

# L'heure aux transferts de compétences

Jeudi, l'équipe municipale était conviée en mairie au sujet d'une actualité qui va concerner très prochainement le quotidien des Linéens : les transferts d'équipements vers la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud. Ces transferts concernent l'école de musique, la médiathèque, le gymnase Gilbert-Vernet,

la crèche, le camping, le relais nautique et l'aire de camping-car. Ils devraient être effectifs dès le 1er janvier 2017.

En 2013/2014, la commune n'avait pas souhaité s'inscrire immédiatement dans une stratégie de transferts et avait opté pour un temps de réflexion. Après consultation du conseil municipal, le

maire Jean-Claude Rylko a décidé de passer le pas.

C'est donc dans ce cadre que les élus ont débattu lors de cette réunion où est intervenu le président de la communauté d'agglomération Bertrand Pancher, assisté du directeur général des services Bertrand Achard et des DGS adjoints Pierre Lespinasse et Daniel Le Forestier.

Après avoir dressé un historique et développé les méandres d'une situation financière difficile aux débuts de la CA, le président a avancé son premier atout en faveur des transferts : la dotation de l'Etat. « L'Etat apporte des financements là où il y a des regroupements de services », un argument qui semble trouver une justification supplémentaire dans le fait que les services linéens sont utilisés par de nombreuses personnes extérieures. Pour le président, la validation de ces transferts résulte donc d'une équation simple : « plus il y aura de structures intercom-



■ De nombreuses compétences linéennes vont être transférées.

municipalisées, plus il y aura de dotation. Vous avez intérêt à transférer le plus rapidement possible. » Bertrand Pancher a également mis en avant la situation de Ligny qui doit faire face actuellement à une situation financière délicate avec une capacité d'investissement très réduite, tout en étant con-

frontée à des équipements vétustes. Tout en présentant les enjeux, le président a donné des garanties notamment en termes de continuité et de qualité des services. Ainsi, ces services fonctionneront au minimum au même niveau et seront développés dans la mesure du possible.

### Stabilité des tarifs existants

► En filigrane de ces transferts se pose évidemment et surtout prioritairement la question des tarifs. Pour l'heure, les responsables de la communauté d'agglomération parlent d'une stabilité des tarifs existants.

L'assurance fut également donnée que les élus linéens resteront maîtres du fonctionnement de ces services, via un règlement intérieur qui régira les prérogatives de chacun.

Au sujet du personnel, les agents des établissements transférés seront automatiquement intégrés dans les effectifs communautaires et bénéficieront d'un régime indemnitaire plus favorable.

La réunion s'est terminée en huis clos où seuls les élus ont débattu sur les intérêts des transferts. Certains paramètres exigent donc une opacité ne pouvant pas pour l'heure être communiquée

Sur Bar-le-Duc, de nombreuses compétences communales ont été transférées à l'intercommunalité dès 2011.